

**DELEGATION PERMANENTE DE  
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40  
Téléfax : (41-22) 731 68 18

[AU-Geneva@africa-union-gvao.org](mailto:AU-Geneva@africa-union-gvao.org)



**PERMANENT DELEGATION OF THE  
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis  
C.P. 127 – 1211 Genève 21  
Suisse (Switzerland)

[mission-observer.au@africanunion.ch](mailto:mission-observer.au@africanunion.ch)

# RAPPORT D'ACTIVITES

## JANVIER 2007

### TABLE DE MATIÈRES

I – AFFAIRES POLITIQUES, PAIX ET SECURITE.....	2
1 - Groupe de travail à composition non limitée sur l'ordre du jour, le programme de travail, les méthodes de travail et le règlement intérieur .....	2
2 - Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ( 29 janvier-2 février).....	3
3 - Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement (22-26 janvier 2007).....	4
II - AFFAIRES ECONOMIQUES, SCIENCES ET TECHNOLOGIES .....	5
1 - Formation sur les questions de l'OMC.....	5
2 - Première session spéciale du SCCR.....	6
3 - Congrès mondial de lutte contre la piraterie et la contrefaçon .....	7
III – AFFAIRES COMMERCIALES .....	8
1 - ACTIVITÉS À L'OMC.....	8
1.1 Réunion Extraordinaire des Ministres africains du Commerce .....	9
1.2 Forum Economique Mondial (WEF) Davos.....	9
1.3 Conseil général de l'OMC 7 février 2007.....	10
2 - ACTIVITÉS À LA CNUCED.....	11
IV – AFFAIRES SOCIALES.....	12
1 - IOM Migration and Development.....	12
2 - Programme Kick-off of the Humanitarian Appeal 2007.....	13
3 - WHO 120 <sup>th</sup> Session of the Executive Board (EB) – 22 to 30 January 2007 .....	14
4 - Programme and Budget Administration.....	15

## **I – AFFAIRES POLITIQUES, PAIX ET SECURITE**

### **1 - Groupe de travail à composition non limitée sur l'ordre du jour, le programme de travail, les méthodes de travail et le règlement intérieur**

En préparation de la mise en place du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) appelé à remplacer l'ancienne Commission, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'ordre du jour, le programme de travail annuel, les méthodes de travail et le règlement intérieur, le Groupe africain a organisé à des réunions pendant la semaine du 15 au 19 janvier 2007.

Il a tenu en particulier une réunion préparatoire pour élaborer sa position à l'égard des questions à l'ordre du jour du Groupe de Travail. Il a conclu qu'il devait soutenir et appuyer, le Mouvement des pays non alignés (MNA) dont il fait partie. Le Coordonnateur du Groupe africain (l'Algérie) a donc fait des interventions dans le sens du MNA.

#### **- Ordre du jour et Programme de travail**

Le Groupe africain et le MNA ont établi les principes sur lesquels l'ordre du jour et le programme de travail devraient être fondés. Le développement durable, le droit au développement devront être mis au même niveau de préoccupation internationale que les droits civils et politiques. L'agenda devra être défini sur la base de la prévisibilité et de la transparence pour permettre à toutes les parties prenantes de s'organiser et de planifier leur participation aux réunions du CDH. Il a été souligné que l'équilibre entre les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que le sens des responsabilités qui doit prévaloir dans les débats interactifs permettront un meilleur dialogue entre les délégations et les titulaires de mandats. Un accent particulier a été mis pour éviter tout parti pris, sélectivité, et pour le respect de la diversité culturelle et religieuse. En dehors du segment de haut niveau qui se tiendra une fois par an, le Conseil doit œuvrer pour avoir un programme de travail annuel qui lui permettra d'examiner tous points de son ordre du jour.

L'ordre du jour proposé par le Groupe africain et le Mouvement des pays Non Alignés donne la priorité au droit du développement sur les droits civils et politiques. Il comprend des points sur le racisme et la discrimination raciale ainsi que la promotion et la protection des droits des peuples, des groupes et des individus. La situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé fait partie des questions à examiner ainsi que les rapports soumis par l'organe des experts, les mécanismes de plaintes et l'examen périodique universel. La coopération technique et le renforcement des capacités de même que le fonctionnement effectif des mécanismes des droits de l'homme seront inscrits à l'ordre du jour.

Les propositions soumises par les Occidentaux mettent en relief la nécessité pour le Conseil de donner une attention particulière à des questions urgentes ou émergentes. Dans le souci de flexibilité les délégations devraient être invitées à introduire dans l'ordre du jour des questions qu'elles estiment mériter l'attention du CDH. Contrairement au Groupe africain ou au MNA, les Occidentaux prônent la participation des ONG dans les débats du Conseil.



### **- Méthode de travail et règlement intérieur**

Le Groupe africain, conscient que certains groupes ou délégations, du reste minoritaires mais très influents, veulent orienter les débats et leurs conclusions dans le sens de leurs intérêts durant le processus de la mise en place de la nouvelle institution, a tenu chaque matin, pendant la durée des travaux du Groupe de Travail, des réunions pour mettre sur pied des parades et des prises de position.

Ainsi, en ce qui concerne les méthodes de travail du CDH, le Groupe africain de concert avec le MNA a souligné qu'elles devront être transparentes, impartiales, équitables, non sélectives et orientées vers des résultats et empreinte d'un esprit de coopération constructive.

En ce qui concerne le règlement intérieur, le Groupe africain a estimé que les dispositions du règlement intérieur relatives aux grandes commissions de l'Assemblée Générale et qui est actuellement utilisés par le CDH devraient servir de document de base.

Il est à noter que la synthèse des débats présentée à l'issue des discussions a vivement mécontenté les pays non alignés qui n'ont pas vu leurs préoccupations fidèlement reflétées si bien que ces derniers ont demandé le report de toutes les questions pour le mois d'avril prochain.

### **2 - Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ( 29 janvier- 2 février)**

Cet organe mis en place suite à la Déclaration et le programme d'action de Durban de septembre 2001, est chargé d'étudier sur une approche centrée sur la victime les problèmes de discrimination raciale que rencontrent les personnes d'ascendance africaine et de proposer des moyens pour y remédier.

La session des Experts, la sixième du genre a été ouverte par la Haut Commissaire pour le Droits de l'Homme, Mme Arbour. Au cours du débat général qui s'en est suivi le coordonnateur du Groupe africain pour les droits de l'homme, le Représentant de l'Algérie a souligné que dans la perspective de suivi de la Conférence de Durban, les experts devraient réaffirmer l'importance de la coopération internationale pour favoriser la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du programme d'action de Durban.

La réunion a permis d'écouter, entre autres, les exposés d'éminents experts notamment sur :

- La définition du profilage racial et le cadre international ;
- L'administration de la justice et le profilage ;
- Le profilage dans la lutte contre le terrorisme ;
- Mesures positives à caractère préventif contre le profilage racial.

Il a été rappelé que l'article premier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit celle-ci comme «Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions

d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique».

Au cours des débats, il est apparu qu'il était très difficile de définir de façon précise le profilage racial plus communément appelé délit de faciès. Il doit son existence aux préjugés vis-à-vis de certains groupes et leur stigmatisation. L'effet de cette pratique est visible et presque palpable. Il consiste essentiellement à considérer la race ou l'appartenance à une communauté comme une preuve de crime. Le profilage racial est surtout pratiqué par les forces de l'ordre en matière d'interpellation ou de fouille et dans le processus de la justice pénale. Le profilage raciale a aussi des effets négatifs sur la diaspora africaine en particulier dans l'accès au logement, à l'emploi ou à certains services sociaux.

A l'issue de ses travaux, le groupe de travail des experts a fait les recommandations suivantes aux Etats :

- Organiser une formation à destination des forces de l'ordre et du personnel militaire pour les familiariser aux normes internationales des droits de l'homme relatives au racisme à la discrimination raciale à l'intolérance et au profilage ;
- Abolir et interdire toute discrimination, criminaliser tout profilage racial et envisager des sanctions pour les contrevenants ;
- Faire un recrutement reflétant la composition ethnique et raciale de la communauté dans les structures chargées du maintien de la loi et de l'ordre et mettre en œuvre des programmes de discrimination positive (affirmative action) ;
- Développer l'index d'égalité raciale comme un outil pour évaluer l'impact de la discrimination raciale sur les personnes d'ascendance africaine et pour guider de nouvelles politiques destinées à améliorer la situation ;
- Mettre en place un mécanisme de surveillance du profilage racial.

La quatrième session du Groupe de travail des Experts sur les personnes d'ascendance africaine a abordé des thèmes majeurs qui ont permis de voir l'étendue de certaines lacunes juridiques que le suivi de la Conférence de Durban sera appelé à combler.

### **3 - Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement (22-26 janvier 2007)**

A l'ouverture de la réunion, le Coordonnateur du Groupe africain pour les droits de l'homme, le Représentant de l'Algérie, a mis en exergue que la résolution 60/251 est claire sur l'universalité, l'indivisibilité, l'indissociabilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme et met en garde contre toute tentative de vouloir les hiérarchiser ou d'en privilégier certains. Il a déclaré en outre que l'interaction entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme constituent le socle du système des Nations Unies et les fondements de la sécurité et du bien être collectifs.

Dans leurs présentations, les experts n'ont pas manqué de rappeler que le Programme d'action de Vienne a réaffirmé que le droit au développement est un droit universel et inaliénable qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine et que l'être humain est le sujet central du développement et son principal bénéficiaire. Il a été souligné que la responsabilité première de la promotion et de la défense de tous les



droits de l'homme incombe à l'état et que celui-ci est responsable au premier chef du développement économique et social.

Tout en mettant en relief que la mondialisation est une source de possibilités et de défis, les discussions ont fait ressortir la nécessité d'un environnement international propice à l'exercice du droit au développement susceptible de réduire l'écart inacceptable entre pays riches et pauvres.

Il faut dire que la réunion a réservé une place particulière aux exposés sur le mécanisme africain de la revue par les pairs qui s'est révélé comme étant une des meilleures pratiques pour évaluer le progrès accomplis par les pays africains sur les plans du développement, de la gouvernance et des droits de l'homme. Le mécanisme donne également l'occasion au pays sous examen de solliciter des programmes de renforcement des capacités dans un esprit de dialogue constructif. Nombreux étaient les participants qui ont prôné d'étendre le mécanisme africain de revue à d'autres continents.

Les experts n'ont pas encore rendu public leurs recommandations mais une conclusion s'est déjà imposée au sein des participants. Pour que les pays en développement puissent jouir de leurs droits leurs partenaires industrialisés et mieux nantis doivent faire un effort accru de solidarité. Car sans l'accès au droit au développement en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé ou de l'éducation, il est presque impossible de jouir pleinement des autres droits.

## **II - AFFAIRES ECONOMIQUES, SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

Trois activités majeures ont marqué les affaires économiques au titre du mois de janvier 2007. Il s'agit de la participation à une session de formation sur les questions de l'OMC, de la tenue de la première session spéciale du Comité permanent de l'OMPI sur les droits d'auteurs et droits connexes et du troisième congrès mondial de la lutte contre la piraterie et la contrefaçon.

### **1 - Formation sur les questions de l'OMC.**

#### **- Contexte**

Cette session s'est tenue du 08 au 20 janvier 2007, à New Delhi en Inde. La session était placée sous la co-tutelle des Ministères indiens du commerce et des affaires étrangères. L'initiative prise pour former les cadres africains était bonne et est salubre, beaucoup d'enseignements ont été tirés de cette session.

#### **- Les enjeux des négociations**

Il est apparu que lors des négociations, il fallait être extrêmement prudent. En effet, tous les termes ont une signification et pour bien les comprendre, il faut des experts bien préparés et assez compétents. Malgré des intérêts pas toujours uniformes entre pays en développement, il faudrait avancer en bloc. Il est important ainsi de construire des consensus entre pays en vue d'aller vers les négociations.

#### **- La faible représentation des pays africains dans le secrétariat de l'OMC**

Il a été relevé une sous-représentation de certaines régions au sein du secrétariat de l'OMC. Il serait impérieux que la configuration du personnel tienne compte de la représentation géographique des membres, et que les procédures de recrutement soient

revues, de façon à inclure des personnes externes dans le panel d'experts qui est chargé du recrutement.

**- Pour aller à l'OMC, il faut avoir de la matière à commercialiser**

L'Afrique qui ne représente que 1% du commerce mondial, devrait se mobiliser afin d'augmenter ses capacités productives et ses productions plus particulièrement en ce qui concerne les produits transformés ou semi-transformés pour pouvoir tirer meilleur partie des négociations.

**- L'exploitation insuffisante du contenu de certains Accords**

Il est apparu la nécessité de savoir comment utiliser de façon intelligente le contenu de certains accords tout en restant dans la légalité. Tel est le cas de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires qui permet aux pays de se protéger d'une certaine façon contre les exportations d'autres pays.

**- Remarques et recommandations suite à la session**

De nombreux Accords contiennent des lacunes et des insuffisances, il convient de bien préparer les négociations et les négociateurs à travers l'élaboration de propositions avant-gardistes et la recherche de l'appui des autres pays ou groupes régionaux.

La session a laissé entrevoir des besoins énormes en termes de renforcement de capacités des cadres africains sur les questions de l'OMC. A ce titre, des programmes permanents de renforcement de capacités pourront être autant utiles pour les experts basés sur le Continent qu'à Genève. Le Bureau de Genève pourra continuer si les moyens sont mis à sa disposition poursuivre en intensifiant les sessions de formation et mener des études spécifiques pour renforcer les capacités du Groupe africain.

## **2 - Première session spéciale du SCCR**

**- Contexte**

Lors des assemblées générales de l'OMPI tenues entre septembre et octobre 2006, les Etats membres avaient convenu de la tenue de deux sessions spéciales du Comité permanent des droits d'auteurs et droits connexes (SCCR), en vue de faire progresser les négociations (afin de préciser les questions en suspens), avec pour finalité, la convocation d'une conférence diplomatique, pour négocier et conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. La première session spéciale s'est tenue du 17 au 19 janvier 2007 au siège de l'OMPI à Genève. L'objectif principal du traité est "d'établir un cadre juridique stable pour les activités des organismes de radiodiffusion en les protégeant contre le piratage, mais également contre la concurrence et l'exploitation déloyale ainsi que contre les utilisations sans contrepartie".

**- Déroulement des travaux**

Cette première session spéciale a porté sur les considérations générales et le programme de travail. Le président a soumis à l'examen des États membres plusieurs propositions officieuses visant à cibler et circonscrire la protection en suivant une approche fondée sur le signal. De nouveaux articles ou dispositions fusionnés sur les droits et la protection réduisant l'éventail des droits exclusifs à conférer aux organismes de radiodiffusion ont été examinés. Le Comité est convenu qu'une version révisée des propositions officieuses présentées par le président serait établie pour le 1<sup>er</sup> mai 2007 au plus tard, étant entendu que les États membres pourraient soumettre des suggestions au Président.



Les discussions ont été limitées à la protection des organismes de radiodiffusion et de distribution par câble au sens traditionnel, conformément à la décision prise par le SCCR à sa quatorzième session, tenue du 1er au 5 mai 2006, tendant à examiner à part ultérieurement les questions relatives à la diffusion sur le Web et à la diffusion simultanée.

#### **- Remarques sur la session**

Les principales préoccupations du Groupe africain à savoir l'exclusion de la diffusion sur le Web et la diffusion simultanée, la durée de la protection, les exceptions en faveur de l'éducation telles que présentées lors de la quinzième session du SCCR avaient déjà été prises en compte. De la sorte, cette session ne présentait pas beaucoup d'intérêts pour le Groupe africain. Cependant, le Groupe reste d'avis qu'avant la convocation de la conférence diplomatique, une étude d'impact du futur traité pourra être menée afin de mieux l'éclairer dans ses prises de position. Etant entendu que jusqu'à la conférence diplomatique les Etats sont encore libres de faire de nouvelles propositions.

### **3 - Congrès mondial de lutte contre la piraterie et la contrefaçon**

#### **- Contexte**

L'OMPI a accueilli du 30 au 31 janvier 2007, le troisième Congrès mondial de la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Le congrès mondial constitue une structure internationale essentielle pour définir les stratégies qui permettront de relever les défis communs posés par le commerce international en expansion des produits contrefaits ou piratés. Les travaux étaient constitués de présentations, suivies de quelques questions posées aux présentateurs. Les discussions ont porté sur des thèmes fondamentaux et les points suivants en ont émergés.

#### **- Points de consensus dégagés**

Au terme des débats, les congressistes ont admis,

- qu'il faudrait développer les techniques et les outils d'évaluation des coûts de la contrefaçon et de la piraterie ;
- qu'il fallait plus de volonté politique, plus de volonté commune pour lutter contre ces fléaux ;
- que les législations soient bien appliquées ;
- qu'il faut renforcer les capacités, appuyer techniquement et financièrement les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre la piraterie et la contrefaçon ;
- qu'il fallait un traité international de lutte contre la piraterie et la contrefaçon ;
- qu'il fallait s'attaquer aussi bien aux consommateurs, aux producteurs et aux pays producteurs des articles issus de contrefaçon et de piraterie afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle ;
- Contrôler Internet, les points francs, les zones franches et traquer toutes les zones de trafic des produits issus de la contrefaçon et de la piraterie.

Le prochain congrès sera organisé par l'Organisation Mondiale des Douanes qui va déterminer le lieu qui accueillera cette quatrième rencontre.

## - Remarques sur le congrès

### \* **L'Afrique, grande consommatrice des produits contrefaits et piratés**

Sur les listes de pays d'origine des produits piratés présentées, il ressort que la plupart sont Asiatiques. A cet égard, se pose la question de savoir si derrière certaines réussites actuelles, ne se cachent pas essentiellement la piraterie et la contrefaçon. Très peu de pays africains ont été cités comme producteurs de produits de contrefaçon et de piraterie.

### \* **Pauvreté et contrefaçon**

Si la demande réelle en Afrique est assez réduite, la question de savoir pourquoi les individus consomment les produits contrefaits n'a pas été bien posée. En effet, en Afrique bien souvent, les produits d'origine sont absents des marchés et quant parfois ils sont présents, leurs coûts restent prohibitifs. Le lien entre pauvreté et demande de produits contrefaits ou piratés n'a pas été établi. De plus, parmi les trois produits les plus piratés que sont les cigarettes, les textiles et les CD, le tabac et le coton utilisés pour fabriquer les deux principaux produits piratés sont bien produits sur le sol africain.

### \* **Non prise en compte du piratage des produits d'origine africaine**

Les listes de produits contrefaits ne font aucune allusion à la piraterie des ressources génétiques, aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles d'origine africaine.

### \* **Un congrès africain sur la contrefaçon et la piraterie ?**

La plupart des intervenants venaient des pays développés de l'Amérique, de l'Asie et de l'Europe. L'Union européenne était aussi très présente. S'il est évident que les produits issus de ces pays sont les plus piratés, la présence de l'Union africaine aurait servi à mettre aussi en lumière la piraterie des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dont l'Afrique est victime. Il serait intéressant que l'Afrique se prépare pour se faire entendre au prochain congrès peut-être en organisant son propre congrès sur ces questions.

## III – AFFAIRES COMMERCIALES

### 1 - ACTIVITÉS À L'OMC

Alors que les négociations continuent pendant le mois de janvier, plusieurs autres événements ont aussi eu lieu, toutes avec pour objectif de faire reprendre de façon rapide les négociations et de sortir au plus vite de la suspension.

L'une des activités principales du mois était la **3ème Réunion Extraordinaire des Ministres africains du Commerce** tenue à Addis-Abeba les 15 et 16 janvier 2007. Le bureau a participé de façon active dans toutes les étapes de cette réunion.

Tout en étant une réunion africaine, elle était considérée comme étant un prélude à la deuxième réunion de la **37ème édition du Forum Economique Mondial (WEF)** qui s'est tenue à Davos du 24 au 28 janvier 2007. Les autres groupes à l'OMC entretenaient des gros espoirs quant à la contribution de la Conférence ministérielle à Addis-Abeba.



Eu égard à l'impact de cette conférence sur les événements à l'OMC, ce présent rapport traite aussi de la Réunion du Conseil Général qui s'est tenue le 07 février 2007 à Genève car le Conseil Général a en effet pris note des réunions précitées

### **1.1 Réunion Extraordinaire des Ministres africains du Commerce**

La conférence des ministres africains du Commerce a adopté une déclaration concernant les préoccupations, les attentes et la position du groupe par rapport aux négociations commerciales du cycle de Doha.

Une deuxième déclaration a été adoptée par les ministres comme étant la position du continent sur les Accords de partenariat économique (APE) entre l'Afrique et l'Union européenne (UE).

A travers ces déclarations les ministres africains ont invité les principaux acteurs des négociations commerciales mondiales dans le cadre de l'OMC à débloquer le processus du round de Doha. Cette initiative africaine vise à résoudre les problèmes en instance.

Ce faisant, les ministres ont demandé une certaine flexibilité de la part des pays industrialisés afin de lever les obstacles au processus du round de Doha. Ils ont ainsi redemandé l'élimination rapide de toute forme de subvention aux exportations aussi bien que la baisse des subventions à la production agricole.

Concernant les discussions en cours sur les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne (UE) qui concernent un grand nombre des pays africains, le ministre kenyan du commerce M.Kituyi, Président des Ministres africains de commerce, s'est déclaré préoccupé par le manque de cohérence dans les capitales européennes surtout au sujet de la date limite du 31 décembre 2007 fixée pour l'achèvement des négociations. A ce stade, il est encore incertain comment les négociations sur ce chapitre vont évoluer. Le Groupe africain suit la situation de près.

La prochaine Conférence des Ministres africains du Commerce aura lieu en mai 2007. La date exacte sera annoncée aussitôt après le choix final du pays qui abritera cette prochaine conférence.

La Conférence a aussi décidé que les pays africains s'engagent activement dans les préparations de la Conférence de la CNUCED (CNUCED XII) qui se tiendra à Accra, au Ghana en avril 2008.

### **1.2 Forum Economique Mondial (WEF) Davos**

L'une de grandes décisions du WEF tenu à Davos le 27 janvier 2007 et qui a réuni les ministres du commerce de 30 grandes nations porte sur la relance des négociations à l'OMC après la suspension du cycle depuis le mois de juillet 2006.

Les ministres réunis à Davos ont décidé de renvoyer leurs représentants à la table des négociations, dans l'espoir de trouver un accord avant l'expiration le 30 juin 2007 de la loi américaine de 2002 sur les échanges commerciaux (Trade Promotion Authority Act). Il est à noter que le renouvellement de l'autorité que confère cette loi à l'Administration Bush est nécessaire car cette loi est la seule autorité qui permet aux Etats-Unis de mettre en oeuvre tout accord issu d'un nouveau round. Sans cette autorité, le Congrès pourrait amender la mise en œuvre clause par clause et le vider de son contenu. Voilà

pourquoi il est important d'assurer la relance immédiate de ces négociations alors que l'actuel TPA est encore en vigueur.

Le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy a de son côté déclaré qu'il va, lors de son retour à Genève, superviser de nouvelles discussions au niveau des négociateurs et qu'il rassemblerait à nouveau les ministres quand des progrès suffisants auront été faits.

Le Commissaire Européen au Commerce, M. Peter Mandelson a lui déclaré que l'UE est prête à faire preuve davantage de flexibilités et pourrait s'approcher au plus près de la réduction des tarifs agricoles demandée par les pays en développement du G20 à condition que les autres membres font également preuve de flexibilités.

### **- Activités au niveau du Groupe africain**

Le Groupe africain, au niveau des Ambassadeurs à l'OMC, s'est réuni le 23 janvier 2007, sous la présidence de S.E. M. Samuel AMEHOU Ambassadeur et Représentant Permanent de la République du Bénin et Coordonnateur du Groupe africain à l'OMC. La réunion a pris acte des consultations dans le cadre des nominations des Présidents des divers Organes de négociation de l'OMC pour l'année 2007. Il a fait remarquer que les pays africains doivent présider au moins quatre organes importants pour mieux représenter les intérêts du Continent (principalement le Conseil Général, Organe de règlement des différends, la Facilitation de l'échange, l'ADPIC).

#### **1.3 Conseil général de l'OMC 7 février 2007**

Avec la nomination de S.E. Muhamad NOOR (Malaysia) comme nouveau Président du Conseil, les membres ont aussi désigné les Présidents des autres organes de l'OMC. Il est à signaler que sur la liste de ces nouvelles présidences figurent quatre ambassadeurs africains :

Conseil pour l'Accord de la Propriété Intellectuelle et le Commerce: S.E. Zonov Frederick AGAH (Nigéria)

Comité du commerce et du développement: S.E. Shree Baboo Chekitan SERVANSING (Maurice)

Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: S.E. Chitsaka CHIPAZIWA (Zimbabwe)

Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie: S.E. Kwabena BAAH-DUODU (Ghana)

Quelques éléments saillants d'une autre importance étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil. Il s'agit du rapport fait par, M. Pascal Lamy, Directeur Général de l'OMC, sur l'état des négociations à l'OMC.

Dans son rapport, M. Lamy a signalé que les conditions politiques sont plus propices à la conclusion du Cycle qu'elles ne l'ont été depuis bien longtemps. Il a ajouté que "les dirigeants politiques du monde entier nous demandent clairement de reprendre pleinement nos travaux et nous attendons en retour que leur détermination ne faiblisse pas". Il a souligné en outre que la plus part des instances politiques veulent que les négociations s'achèvent rapidement.



Les différents Groupes (Groupe africain, Groupe ACP, G20, G33, Groupe, SVE, Groupe NAMA11, Groupe ASEAN, les Etats-Unis et l'Union européenne) ont réagi pour exprimer leurs inquiétudes quant aux possibles promesses non tenues de la reprise des négociations. Le Groupe africain a en outre expliqué l'engagement des ministres africains du commerce dans le processus des négociations avec à l'évidence la Déclaration d'Addis-Abeba issue de la troisième session extraordinaire de la Conférence des Ministres africains du Commerce tenue le 15 et 16 janvier 2007 à Addis-Abeba.

Le Coordonnateur du Groupe africain, a souligné dans son intervention la nécessité de prendre en compte l'aspect développement dans tous les résultats issus de ces négociations. Il a demandé que les négociations soient tenues au niveau multilatéral et non bilatéral pour plus de transparence. Il a insisté en outre pour que les négociations prennent en considération les besoins spécifiques des pays africains au niveau du traitement de l'érosion des préférences, de la question du coton, des flexibilités pour les modalités d'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA) et le Traitement Spécial et Différentié.

## **2 - ACTIVITÉS À LA CNUCED**

Les activités ont commencé cette année par la réunion du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget programme qui, comme on le sait, couvrira aussi une bonne partie des activités de la CNUCED XII puisqu'il couvre la période 2008-2009. Il est à noter que lors de sa dernière séance plénière le 10 octobre 2006, le Conseil du Commerce et du Développement (TDB) avait approuvé pour 2007 les membres du groupe de travail à savoir dont trois pays africains à savoir : Angola, Bénin et Zimbabwe.

Durant la réunion du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget programme, quarante-huitième session, les représentants des groupes régionaux ont pris la parole pour présenter leurs remarques concernant le Draft du programme budget.

Le Groupe africain a affiché sa détermination pour assurer que le budget/plan soit examiné en tandem avec les travaux de la CNUCED XII. Le Coordonnateur du Groupe africain dans son intervention au nom du Groupe africain, tout en remerciant la CNUCED pour ses efforts, a demandé que ce programme budget 2008-2009 qui coïncide avec la CNUCED XII tienne compte de la nécessité d'assurer l'assistance technique et l'aspect développement pour le continent africain. En outre, il a souligné qu'il serait essentiel d'organiser des réunions préparatoires régionales.

Par ailleurs, il a été décidé par consensus que le Nigeria sera le vice Président de la Prochaine séance de la Commission des Entreprises, de la Facilitation du Commerce et du Développement qui aura lieu du 19 au 23 février 2007.

Lors de cette réunion informelle du Groupe, les discussions ont aussi porté sur les questions thématiques de la CNUCED XII sur la base d'un document préparé par le Groupe B représenté par le Canada. L'Ambassadeur du Canada, apprend-t-on, aurait déjà entamé des consultations auprès des plusieurs Ambassadeurs africains pour les sensibiliser sur le contenu de son document et aurait même prévenu les membres de la CNUCED d'une date butoir au 28 février.

Le Groupe a porté sa réflexion sur ce document. Selon le Groupe ce document ne répond pas totalement aux ambitions et intérêts de l'Afrique. Le Groupe africain souhaiterait l'examiner en profondeur avant de donner son aval.

Dans un souci d'assurer les meilleures dispositions pour la préparation de la CNUCED XII, une position pourrait évoluer vers l'adoption d'une approche systématique en raison des observations suivantes faites par les membres:

- Il ne faut pas confondre les travaux de CNUCED XII avec les travaux réguliers et normaux à la CNUCED. Si aujourd'hui c'est la question thématique qui demande notre attention, demain ce sera le tour d'adresser d'autres questions encore plus compliquées. Il paraît que le Groupe s'est réuni en réaction à la proposition du Groupe B ; or il est important que le Groupe soit proactif.
- La CNUCED XII est un évènement très important voir même historique tant par la portée des questions ayant leurs impacts sur l'Afrique que par le fait même que cette Conférence se tienne sur terre africaine, à Accra, Ghana. Le Groupe Africain ne peut se permettre d'une approche ad hoc et réactive; il doit être proactif, créatif et même initiateur des propositions.
- Toutes discussions sur la CNUCED XII méritent d'être entreprises dans un format spécial par le biais d'un groupe de travail établi spécialement à cet effet. Ce groupe de travail devrait être constitué d'un noyau des membres (Core group) mais siègera en session ouverte afin que les membres aient l'occasion d'apporter leurs contributions et soutiens au groupe de travail.
- Le Groupe de travail fera des rapports régulièrement au Conseil des Ambassadeurs africains.
- Concernant les thèmes de la Conférence, l'Union africaine considère que la CNUCED XII est une occasion pour passer un agenda africain. Donc la CNUCED XII pourrait consacrer un thème spécial pour l'Afrique.
- Ces propositions qui rejoignent une suggestion de la représentation permanente de l'Union africaine à Genève seront portées devant le Conseil des Ambassadeurs pour considération.

Vu l'importance de la question, un rapport spécial a été fait séparément à l'attention de S.E. la Représentante Permanente de l'Union africaine à Genève qui va proposer déjà de porter toutes ces questions devant le Conseil des Ambassadeurs.

#### **IV – AFFAIRES SOCIALES**

The most significant meetings attended in January 2007 were the following:

1. IOM Migration and Development – the case of Eastern Europe – 10 January 2007;
2. OCHA Programme Kick-off of the Humanitarian Appeal 2007– 17 January 2007;
3. WHO 120<sup>th</sup> Session of the Executive Board – 22 to 30 January 2007.

##### **1 - IOM Migration and Development**

Migration and Development - A presentation on migration and remittances in Eastern Europe by Mr. Ali Mansoor and Mr. Bryce Quillan.



While the study focused on migration and development issues in Eastern Europe, it highlights issues that are relevant to international labour migration in general. In addition the study focused on unskilled labour and the problems associated with illegal migration, issues of relevance to Africa. It also drew attention to unfriendly bureaucratic structures in receiving countries that often overwhelmed migrants with little or no education.

Key messages arising from the study included acknowledgement of the importance of remittances as the most significant source of income for the poorest peoples and is seen as the quickest way to build savings and human capital.

In addition it was noted that good economic policies and institutions maximise gains for both sending and receiving countries as well as migrants

It was noted that labour migration would increase in the coming years as a result of the increasing demand from the growing middle class sectors of society for non-traded services such as care taking and childminding. Further, lower transportation costs (especially low cost flights) would facilitate migration.

The most crucial issue of concern for international labour migration is the lack of a legal global framework for such migration.

The many human rights abuses suffered by migrants attest to the importance of establishing such a framework. Establishing a means to regulate international labour migration will lead to transparency, cooperation, and respect for the rights of migrant workers. Furthermore, a legal framework will allow for the matching of skills of employees with the needs of employers. This would prevent brain wastage.

The research study revealed that a beneficial migrant labour system framework should have the following characteristics:

- It must effectively match supply with demand for international labour
- It should reduce rents for traffickers
- It should allow for the establishment of transparent rules for remuneration, work conditions and dismissal procedures
- It should provide incentives for migrants to be complements and not substitutes to domestic labour
- It should offer employers the legal means to employ the workers they need
- It should provide incentives for migrants to return home where permanent migration is not desired. Circular migration (temporary migration) is advantageous for the following reasons as it reduces brain drain and is consistent with the desire of migrants to return home.

## **2 - Programme Kick-off of the Humanitarian Appeal 2007**

Mr. Kasidis Rochanakorn, Director of OCHA, chaired the meeting.

- **Statement by the Director General of WHO, Dr. Margaret Chan**

In her first statement as DG of WHO, Dr. Chan emphasised the importance of the humanitarian appeal and the need for predictable and consistent funding in ensuring the effectiveness of humanitarian aid in crises situations. Dr. Chan also asked that donors not overlook the many neglected crises that continue around the world. She added that the burden on Africa, in particular, is unacceptable. She reiterated her

previous statement in which she stressed that the work of WHO be measured by its impact on Africa and women.

Dr. Chan stated that there are four functions that are necessary for effective humanitarian aid, which are as follows:

- ✓ Information: impartial evidence is essential for equitable allocation of resources
  - ✓ Coordination: Effective coordination between various stakeholders will serve to increase efficiency of response.
  - ✓ Gaps that pose a threat to life: there are certain essential basic needs that must be properly fulfilled, such as shelter, water and sanitation. If gaps in the delivery of these essentials exist, it poses a threat to life.
  - ✓ National partners: it is important for international partners to recognise the important role of national partners. National partners should be respected. Solidarity is essential during crises situations.
- Many states raised the concern previously expressed by Dr. Chan regarding neglected crises and highlighted the case of Somalia. Somalia had been through a drought and flood and yet received very little funding for humanitarian aid operations. They noted that certain areas of funding such as food aid remained well funded, while education struggled to attain sufficient funding. The need for the international community to continue to support states in transformation in order to maintain stability and facilitate restoration was also emphasised. Many states noted that their priority crises situations included Sudan, the DRC and the Great Lakes Region, Burundi and Somalia. States noted that their funding for Sudan and DRC would be made directly to the pool funds set up to raise money for humanitarian aid in those countries.

### **3 - WHO 120<sup>th</sup> Session of the Executive Board (EB) – 22 to 30 January 2007**

- In preparation for the EB a meeting of AFRO EB members and representatives from the WHO AFRO Regional office was held on 20 January 2007 at the WHO Headquarters. Dr. Luis Gomes Sambo, Regional Director (RD) for the AFRO, chaired the meeting.

#### **The 120<sup>th</sup> EB Session**

Dr. F. Antezana Aranibar of Bolivia chaired the EB.

#### **Report of the Director General (DG), Dr. Margaret Chan**

Dr. Chan addressed the EB for the first time in her capacity as DG. In her speech she reiterated her statement that the WHO be judged by its impact on women and Africa. She added that recognizing the link between poverty and health is essential for progress in the health of Africa's people. The DG also emphasized that African people have the ability to combat disease and illustrated this point with reference to the success in the fight against measles to illustrate this point. She acknowledged the role of African leadership in this success. The DG highlighted the following issues:

- Malaria
- Tropical disease
- Chronic diseases



- Health security
- Primary health care
- Accountability – the DG emphasized her responsibility in leading by example. She noted that she must be held accountable for the work of the WHO.
- Poliomyelitis – The DG noted that polio can be eradicated and in this regard she informed of the emergency meeting to be convened towards the end of February, to interrupt the spread of the wild poliovirus.

Areas of intervention that engendered much debate included the following:

#### **Malaria, including the establishment of a World Malaria Day**

A draft resolution on malaria including the establishment of a World Malaria Day was proposed by the Secretariat. The Draft resolution was approved for the 60<sup>th</sup> Session of the WHA with amendments of both Kenya and the USA.

#### **Smallpox eradication: destruction of variola virus stocks**

The major issue of contention here regarded the destruction of the remaining variola virus stocks in the USA and the Russian Federation. A drafting Group was set up to continue discussions on areas of contention between the AFRO and USA. It was finally agreed that the Draft Resolution would request the Director-General to undertake a review of research on the virus around 2009/2010. It was also agreed that the WHA in its 63<sup>rd</sup> or 64<sup>th</sup> Session would decide by consensus on a date of destruction of the virus stocks.

#### **4 - Programme and Budget Administration**

The AFRO delivered a statement highlighting the 0.5 % decrease in budget allocation to the African Region. The African EB members noted that such a decrease is not congruent with the promises made by the DG to focus on Africa. It was noted that the issue would be discussed at the WHA in May, 2007.

#### **Director-General and Deputy Director-General of the World Health Organization: review of matters arising from the special and 118th sessions of the Executive Board**

The issue of rotation of the Director General was introduced by the AFRO region, which noted that the AFRO, EMRO and SEARO regions have never had a DG. The AFRO therefore felt that geographic representation would allow opportunity for African persons to become DG. The EURO, WIPRO and AMRO argued that such rotation would prevent the WHO from electing the best possible candidate. In addition they questioned the process that would allow for such rotation. Would candidates from regions not applicable still be able to stand for election? Or would they enter the elections with fewer points than candidates from the selected regions. AFRO EB members stood steadfast in their support for geographical representation, noting that it was not an issue of qualifications, as there are many suitably qualified candidates from the African region. The question regarded equality in the playing field, with African candidates not having resources to support their candidacy. The issue will be addressed AT THE 60<sup>TH</sup> WHA.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

AU Geneva Collection

---

2007

# Rapport d'activités janvier 2007

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1923>

*Downloaded from African Union Common Repository*